



## Information

---

**Sujet** : **Bulletin d'engagement 2019**

---

**Date** : 06 février 2019

---

**Réf:** : 02 – 2019

---

Chers licenciés,

Nous tenons à rappeler que conformément au point F. du Chapitre Introductif de la Partie IV du Code Sportif National 2019, les pilotes (et copilotes) souhaitant marquer des points dans un championnat, une coupe ou un challenge luxembourgeois devront s'inscrire auprès de l'ACL Sport en soumettant un formulaire d'engagement.

Il n'y aura pas de droit d'engagement lié à cette inscription.

Contrairement à l'année passée, il n'y aura pas de date limite d'inscription. Par contre, il n'est pas possible de s'inscrire rétroactivement. Les points seront attribués à partir de la date de réception du formulaire d'inscription par le secrétariat de l'ACL Sport. Toute demande d'inscription sera confirmée par un accusé de réception envoyé par email.

Le bulletin d'engagement est disponible [ici](#) et devra être renvoyé dûment rempli et signé par email ([aclsport@acl.lu](mailto:aclsport@acl.lu)) ou par fax (+352 45 00 45 - 8007).

Communiqué par l'ACL Sport